



## CIADOMANI

### Validation des acquis de l'expérience

Pourquoi ? Vers Quoi ? Comment ? Quand ?



## Qui sommes-nous

- Nous sommes un cabinet organisme de formation et d'accompagnement professionnel basé à Strasbourg
- Nos activités consistent à piloter les carrières, aider au positionnement et à l'évaluation des compétences,
- Nous vous accompagnons :
  - Bilan de compétences,
  - VAE,
  - Formation
- CIADOMANI est membre du CAFA-RSO.





## Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études, ou sa situation professionnelle, de faire reconnaître ses compétences acquises par l'expérience. Cela peut être fait en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification professionnelle.

### **La VAE vous permet de vous projeter :**

- Evoluer professionnellement, dans ou hors de l'entreprise, que le diplôme soit exigé ou non
- Faire reconnaître officiellement vos compétences
- Prendre l'initiative de votre propre évolution professionnelle
- Valider votre expérience par un diplôme sans avoir nécessairement le niveau requis à,
- Autres selon vos besoins !



## Critères de réalisation de la VAE

- Aucune durée minimale n'est exigée pour engager une VAE. L'essentiel est la pertinence de l'expérience par rapport au diplôme. Cette expérience peut avoir été réalisée de diverses manières : expériences professionnelles, bénévolat, volontariat, expériences syndicales, élu, sportif de haut niveau...
- Je sais quel diplôme je souhaite valider (dossier de recevabilité/livret 1 validé)
- J'aimerais être accompagné(e) pour rédiger le dossier de validation (livret 2)
- Je sais de quel financement je vais pouvoir bénéficier
- Je suis motivé(e) à hauteur de ... (j'ai conscience de l'investissement et de l'engagement que cela représente)



# Les atouts de la VAE

**Vous allez acquérir de nouvelles compétences et aptitudes, car la démarche de VAE est formative :**

## **APTITUDES**

- Questionnement nouveau sur soi et sur son travail
- Recherche de ses motivations pour la VAE
- Réalisation d'une activité spécifique
- Capacité à mettre en œuvre et réaliser un projet d'envergure
- Nouvelle compréhension de son rapport au travail
- Responsabilisation dans la construction de son parcours professionnel
- Prendre des décisions stratégiques en vue de l'obtention du diplôme

## **COMPETENCES**

- Développer sa capacité rédactionnelle
- Analyser son parcours et ses expériences
- Analyser les processus de travail
- Appréhender les contours et les spécificités de son poste de travail
- Distinguer et évaluer ses compétences, savoir-faire, qualités, et aptitudes
- Concevoir un plan
- Présenter son dossier au jury et répondre aux questions



## Les étapes de la VAE

**France VAE** est désormais le portail de service public obligatoire pour la majorité des certifications, sur lequel tout candidat dépose sa demande et choisit son accompagnateur. La société Ergologiquement Vôtre est inscrite sur la Plateforme France VAE (*d'autres évolutions de la plateforme sont à prévoir d'ici Janvier 2027*).

Pour toutes étapes de la VAE, vous pouvez choisir d'être accompagné.e par un **Architecte-Accompagnateur de parcours (AAP)**. Son rôle est de vous aider à concevoir le parcours, identifier les besoins en formation complémentaire et monter le dossier de financement directement sur la plateforme. Le processus de VAE comprend plusieurs étapes essentielles :

1. Demande de recevabilité : Le candidat doit soumettre une demande de recevabilité de son dossier auprès d'un organisme certificateur, afin de vérifier que son expérience est compatible avec la certification visée.
2. Dossier de VAE : Le candidat prépare un dossier détaillant son expérience professionnelle et justifiant des compétences acquises.
3. Jury : Un jury d'experts évalue le dossier et la possibilité de valider tout ou partie de la certification demandée. En fonction de l'évaluation, le jury peut proposer une validation totale, partielle ou un complément de formation.



## Les phases de l'accompagnement

Phase 1 : Réflexion approfondie : L'AAP fait le point avec le candidat afin de resituer sa demande de certification dans son projet professionnel et personnel.

Phase 2 : Retour sur le parcours du candidat : Le candidat liste ses expériences professionnelles et choisit les plus pertinentes en relation avec le référentiel de la certification visée,

Phase 3 : Analyse descriptive des activités : Le candidat décrit les activités identifiées lors de la phase précédente. Il explicite avec une précision suffisante le contexte de ses activités et des procédures qu'il a mises en œuvre, recense et organise les preuves des expériences acquises.

Phase 4 : Appui méthodologique à l'écriture : Le consultant accompagne le candidat à construire un argumentaire et à passer de la description orale à la rédaction écrite : élaborer un plan, rédiger un paragraphe, développer, synthétiser, gérer son temps et son stress.

Phase 5 : Préparation à l'oral : Le consultant explique le cadre de l'entretien et les attendus du jury. Il incite le candidat à démontrer, explorer, objectiver ses propos en lui posant des questions susceptibles d'être soulevées par le jury.



# L'accompagnement chez CIADOMANI

## Notre engagement :

- Un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche pour tous les types de diplômes,
- Un Accompagnement dans le montage des dossiers de financement ,
- Une réactivité et une disponibilité de nos consultantes,
- Un important réseau relationnel avec les certificateurs (Universités, écoles...),

## Votre engagement :

- Une mobilisation et un engagement personnel,
- Un aménagement de votre quotidien pour libérer le temps nécessaire à la réalisation du dossier, tout en respectant votre équilibre de vie personnelle et professionnelle



## Les méthodes pédagogiques

- Parcours de réflexion, sous forme d'entretiens individuels semi-directifs d'investigation et de restitution, guidé par un conseiller,
- Pratique de l'entretien d'explicitation de P.Vermersch et de la méthode QQOCQP,
- Travail à partir d'un document interne sur le portefeuille de compétences pour mettre en avant les savoirs, savoir-faire et savoirs-être du candidat qui sont liés à ses principales expériences.,
- Entretiens éventuels avec des professionnels de la certification visée,
- Travail personnel d'écriture et de recherches documentaires,
- Travail de relecture par le consultant,
- Préparation au jury : Mises en situation – entretien fictif.




## Les modalités de financement

- Depuis août 2025, le décret n° 2025-663 permet une prise en charge intégrale des frais de VAE (accompagnement et jury) via le CPF pour les parcours référencés sur France VAE. Le montant est calculé sur la base des droits acquis. La demande de financement se fait via le compte CPF sur la plateforme Mon Compte Formation.
- Le financement par les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour les salariés des entreprises. Le financement peut couvrir les frais d'accompagnement, d'inscription auprès de l'organisme certificateur, et les frais liés au jury.
- Certaines régions financent la VAE dans le cadre des dispositifs régionaux de formation professionnelle continue (notamment pour les demandeurs d'emploi ou les travailleurs en reconversion professionnelle)
- France travail (peut inclure des frais d'accompagnement, de formation ou de passage du jury.)
- **A noter** : La durée légale du congé VAE est de à 48 heures par session



## Le cadre légal - VAE

La VAE est régie par plusieurs textes législatifs et réglementaires, notamment :

- Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 instituant la VAE comme un droit pour tous les salariés et travailleurs non salariés.
- Code du travail (Article L6313-1 et suivants) (précise les modalités de mise en œuvre de la VAE dans le cadre de la formation professionnelle continue et du CPF)
- Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 (définissant les modalités pratiques de la VAE et de son financement)
- Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022  portant réforme de la VAE).
- Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 (relatif au service public de la VAE).
- Décret n° 2024-332 du 10 avril 2024 (relatif au jury et au congé de VAE).
- Arrêté du 3 juillet 2025 (relatif aux modalités d'accompagnement et au modèle de dossier de recevabilité).



## Le cadre légal - Handicap

### Procédure VAE pour les diplômes et titres professionnels délivrés par le Ministère de l'Éducation nationale

- Circulaire du 30 janvier 2019, ministère de l'Éducation nationale : il revient à chaque ministère certificateur de préciser l'organisation et la mise en œuvre de la procédure de VAE en fonction des spécificités propres aux diplômes, titres ou certifications qu'il délivre.
- Le candidat peut bénéficier, à sa demande, d'une étude personnalisée du DAVA avant tout engagement dans la démarche (dans le cadre de l'examen de la recevabilité). Elle permet de coconstruire avec le candidat son parcours de certification et, le cas échéant, de formuler des réserves sur le diplôme visé ou le niveau du diplôme visé et des préconisations pour lever tout ou partie de ces réserves (formulaire type élaboré par le ministère et accessible sur le portail francevae.fr)

### Prise en compte du handicap

Le coordinateur académique de la VAE s'assure que les candidats en situation de handicap qui déposent une demande de VAE bénéficient des dispositions spécifiques en vigueur pour l'examen du diplôme visé, que ce soit lors de l'entretien ou lors de l'évaluation complémentaire. Les candidats devront signaler cette demande dans le dossier de recevabilité.

CIADOMANI est sensibilisée à la notion de handicap :

- Modalités en distanciel permettant l'accessibilité et la modularité aux personnes en situation de handicap
- Bureaux et salles dédiés aux entretiens individuels qui permettent l'accueil des personnes à mobilité réduite,
- Pédagogie adaptés (supports, enregistrements, durées de séances raccourcies pour une meilleure capacité de concentration, délai entre chaque séance ajustée pour laisser le temps au bénéficiaire de réaliser le travail demandé).



**CIADOMANI**

**contact@ciadomani.fr**

**AYEZ CONFIANCE EN VOUS...**

**VOUS ETES PRET(E)?**

**ALORS ALLEZ Y .....**